

Conditions générales

1. Le client doit toujours prévoir suffisamment d'espace pour permettre le placement et l'enlèvement du conteneur. Si le conteneur doit être placé sur la voie publique, le client doit, à ses frais, demander l'autorisation nécessaire auprès de la police de sa commune et s'acquitter des éventuelles taxes. L'autorisation doit nous parvenir avant le placement du conteneur. Lors de sa livraison, le conteneur sera pourvu par YVES MAES BV de la signalisation légalement requise. Après la livraison, le client est seul responsable de cette signalisation. En cas de disparition de celle-ci (vol, etc.), le client devra veiller à ce qu'une nouvelle signalisation soit mise en place. Lorsque, en raison de la configuration des lieux, le conteneur n'est pas suffisamment visible malgré le respect des obligations légales, le client devra veiller à ce qu'il soit éclairé de manière à garantir une visibilité réellement efficace et non uniquement conforme aux exigences théoriques. En cas d'infraction, le client demeure seul responsable tant sur le plan civil que pénal. Le client indique l'endroit où le conteneur doit être déposé, mais il doit s'assurer que le sol sur lequel les manœuvres doivent être effectuées est suffisamment stable et solide. Nous ne pouvons être tenus responsables des éventuels dommages résultant notamment d'affaissements du sol, de dommages aux sols, trottoirs, égouts, couvercles, grilles ou autres installations. Les frais résultant d'un retard ou de l'impossibilité d'exécuter les services seront facturés au client.
2. Si le container doit être déposé sur la voie publique, le client doit d'abord demander, à ses frais, l'autorisation de STATIONNEMENT A LA POLICE de sa commune et y acquitter les taxes. Lors du placement, le container sera pourvu par STALLAERT de la signalisation réglementaire. Après livraison le client est seul responsable pour cette signalisation, celui-ci devra en cas de disparition (vol etc....) remplacer ladite signalisation. Lorsque, en raison de la situation géographique des lieux, la signalisation réglementaire ne permet pas d'assurer une visibilité suffisante, le client est tenu de prendre toutes les mesures nécessaires afin de garantir un éclairage adéquat du conteneur. En cas d'infractions seul le client est responsable tant au civil qu'au pénal.
3. Le container est destiné à des déchets industriels non-dangereux et assimilés conformément aux décrets régionaux en vigueur et à venir. Références des lois disponibles sur demande. Il est interdit de déposer dans le container des déchets toxiques, chimiques, médicaux, pharmaceutiques, organiques, explosifs, corrosifs, inflammables, radioactifs, des hydrocarbures ou autres déchets dangereux ou ayant été contaminés.
4. En cas de constatation de non-conformité de la marchandise, la procédure suivante sera suivie et est, dès à présent, acceptée par le client. Le client est mis en demeure de venir reprendre ses produits de déchets dans les 48 heures de l'envoi d'un fax ou d'une lettre recommandée. Il pourra lui être porté en compte un forfait pour la procédure administrative et d'exploitation. Passé le délai de 48 heures, le client sera averti par fax que les marchandises litigieuses seront confiées à un acquéreur de déchets agréé qui aura la charge de les éliminer dans le respect des prescrits légaux. Ces services sont facturés au client.
5. Le container ne peut être chargé au-delà de sa capacité prévue (en m³ ou en t). Si le container est chargé au-dessus de sa capacité en volume ou en poids, le chauffeur se réserve le droit de refuser la reprise du container avec obligation pour le locataire de prendre à sa charge tout dommage direct et indirect, amendes, pénalités, frais divers et coût de toute nature occasionnée par la reprise du container rendu conforme. Un minimum montant de € 30,00/m³ sera facturé pour tout débordement au-dessus des bords du container. Le client déclare avoir pris connaissance du fait que le conteneur installé par Yves Maes SRL doit être rempli de manière équilibrée, au maximum jusqu'au bord du conteneur et avec un poids maximal autorisé de 10 000,00 kg. En cas de non-respect de ces prescriptions, le client sera tenu d'indemniser tous les dommages qui en découlent. En cas de surcharges, Yves Maes SRL se réserve le droit soit de facturer en sus lesdites surcharges au client, en appliquant pour ce faire les tarifs en vigueur, soit de laisser sur place le conteneur jusqu'à ce que le client ait ramené le poids au poids maximal autorisé. Le client, producteur de déchets, restera toujours responsable de la nature et de la composition des déchets enlevés chez lui. Tous les frais occasionnés par le non-respect de cette clause (transport, destruction et frais administratifs concernant les déchets spéciaux) seront à charge exclusive du client. Toute dégradation du container, par le feu ou toutes autres causes, sera estimée par le loueur et facturé d'office au client.

6. La détermination de la classe des déchets déversés est faite par un acceptateur. Seule son indication sera prise en considération et est dès lors incontestable. Ceci est reconnu par le client.
7. Les termes et délais indiqués de notre part sont à titre informatif et approximatif et ne pourront jamais donner lieu à une demande en dommages-intérêts de la partie co-contractante.
8. Les containers en location sont munis d'une identification et d'un autocollant qui ne peuvent en aucun cas être enlevés par le locataire sous peine de dommages-intérêts, saisie ou concordat, le matériel loué fera l'objet d'une revendication, indépendamment de l'endroit où il puisse se trouver.
9. En ce qui concerne le déversement de déchets par les soins du client au sein de l'établissement de tri et compactage, sont en vigueur les conditions générales d'acceptation qui peuvent être obtenues sur simple demande.
10. Les conditions générales actuelles primeront sur les conditions générales de vente ou d'achat de nos cocontractants.
11. Toutes déclarations concernant les livraisons et les factures doivent être présentées par écrit dans un délai de 8 jours qui suit la livraison ou la facturation, et doivent être motivées.
12. Toutes nos factures sont payables à Vilvoorde, au grand comptant, et sans escompte. La date d'échéance indiquée sur la facture est valable entre parties. Cette date d'échéance est de 30 jours sauf stipulation contraire sur la facture. En cas de non-paiement ou de paiement tardif, un intérêt de 1% par mois sera dû sur le montant brut de la facture. En plus, le montant brut de la facture sera majoré automatiquement d'une indemnité complémentaire forfaitaire de 15% avec un minimum de g 24,79. En cas de paiement tardif, les livraisons et services seront suspendus sans que ceci puisse donner lieu à des dommages-intérêts dans le chef de la partie co-contractante.
13. Tout litige se rapportant à une livraison ou facture relève de la compétence exclusive des Tribunaux de Bruxelles et / ou de la Justice de Paix du 3ième canton de Bruxelles.
14. En cas de naissance d'un concours de créanciers, procédure collective d'insolvabilité ou saisie, le client autorise irrévocablement Stallaert Recycling à compenser la dette dont il serait redevable envers Stallaert Recycling avec l'éventuelle créance qu'il détiendrait à son encontre et ce, même si l'une des créances évoquées est à terme, libellée en une monnaie étrangère ou encore trouve sa cause dans d'autres rapports existants entre parties.
15. Si l'emploi du temps de 15 minutes pour le placement / l'enlèvement des containers est dépassé, un temps d'attente, s'élevant à €85.00 par heure sera porté en compte.

Extra info

- 👍 Nos prix s'entendent hors TVA 21%, toutes autres taxes sont comprises.
- 👍 Conditions de paiement : 30 jours
- 👍 Validité de cette offre : 30 jours.
- 👍 Vu les incessants changements intervenant au niveau des Centres de Traitement, ainsi que les changements relatifs aux taxes d'environnement, taxes communales, prix de versage, et autres, nous nous réservons le droit – moyennant un avertissement au préalable – de procéder à l'adaptation de nos prix selon chaque cas.
- 👍 Pour la liste complète de conditions générales, veuillez consulter notre site internet www.containersmaes.be
- 👍 Une course perdue sera facturée conformément le prix du transport correspondant à la zone de livraison ou de chargement du récipient
- 👍 En tant que nouveau client, vous commencez avec un montant d'épargne de 10 000 euros. Jusqu'à ce que vos commandes atteignent ce montant total, nous vous demandons de payer vos commandes à l'avance. Une fois ce montant atteint, les commandes sur facture sont possibles.

Maatschappelijk - Zetel Tessenderlo:

Containers MAES

Snelwegstraat 7

B-3980 Tessenderlo

Tel. : +32 13 31 48 66

info@containersmaes.be

www.containersmaes.be

BTW BE 0861.494.216